

Equipement	§)
Feux de route	4/ SEALED BEAM SAE DOT H..
Feux de croisement	2/ SEALED BEAM SAE DOT H., (supérieurs)
Feux de position	SAE IP 74 GUIDE IA
Feux rouges	SAE(2)A(2)IR(2)S(2)T 74 GUIDE IAS
Feux stop	SAE(2)A(2)IR(2)S(2)T 74 GUIDE IAS
Clignoteurs	av SAE IP 74 SAE PIA 73 ar voir feux rouges
Catadioptres	av AV + AR ar SAE A-68 DOT
Feux de gabarit	av HELLA K 14023 ar GN IAS 73
Feux complément	
Eclairage plaque	1 au centre, sur la pare-chocs
Essuie-glace	2 balais avec/avec lave-glace
Avertisseurs	DELCO REMY D + F
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Chevelle Malibu Classic		
Homologation			
N°	CH	0332 36	
Carrosserie	limousine		
Places	total	6	avant 3
Poids à vide	2030	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	29,20
Poids total	2666	Cylindrée	5733

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Silencieux : le catalyseur dans son état d'origine peut rester sur le véhicule.
- **) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, sur montant de porte.
- ***) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis; une ceinture sous-abdominale est admise pour le siège central à l'avant, pour raisons de construction.
- +) Charge utile : ne doit pas être notée car le centre de gravité du pont de charge se trouve derrière l'essieu arrière.
- Variante de pneus :

HR 70 - 15	AV 1370 (1,7)	AR 1600 (2,2)	V-max varie selon la marque, minimum 167 km/h
215 HR 15	1250 (1,7)	1580 (2,3)	210 km/h
235/70 HR 15	1200 (1,8)	1570 (2,5)	210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules et les verres orange des feux de position/clignoteurs AV sont remplacés par des blancs;
- les angles de visibilité des feux de position/clignoteurs AV sont complétés par les feux de gabarit HELLA K 14023 et les clignoteurs latéraux d'origine;
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A-68 DOT;
- une sonde pour mesurer les gaz doit pouvoir être introduite dans la sortie de l'échappement.

A noter dans le permis de circulation:

(102) Charge utile sur la galerie, maximal 90 kg.

Lieu et date de l'homologation
Studen, 12.10.76

Homologation fédérale des types de véhicules